SMECMVD Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne	**PROCES VERBAL – SEANCE CONSEIL SYNDICAL** **Eau Potable** **27 Juin 2025 à 09 H 30 – STRENQUELS**

Membres en exercice : 18 **Présents : 13** **Votants : 13**

Le vingt-sept juin deux mille vingt-cinq, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni Salle des Fêtes de Strenquels sous la Présidence de Jean Luc LABORIE, Président du SMECMVD.

PRESENTS : Jean Luc LABORIE, Jacques BOULONNE, Jean DELVERT, Guy FLOIRAC, Arnaud RICOU, Didier DELBREIL, Michel LEVET, Annie CAVIER, Guy MISPOULET, Philippe CASTANET, Serge ROCHA, Guy GIMEL, Laurent ROCHELLI.

Représentés :

ABSENTS / EXCUSES : Gabrielle COLLIGNON, Jean Vincent FEIX, Thierry CHASSAING, Christian DAURAT, Alexandre BARROUILHET.

Secrétaire de séance : Guy GIMEL

Date de la convocation : 20/06/2025

Assistaient à la séance :

- Véronique CASTAGNE et Aurélien CHASSAING : B.E. DEJANTE SUD OUEST & ENVIRONNEMENT

Rappel de l'ordre du jour :

- Désignation Secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 11 Juin 2025
- Demande adhésion de la Commune de BETAILLE au 01/01/2026
- Demande adhésion de la Commune de CRESSENSAC-SARRAZAC au 01/01/2026
- Mise à jour des statuts
- Comptabilité / Finances : D. M. - Avance remboursable vers Budget rattaché Assainissement Collectif
- Ressources humaines : Recrutements Adjoint administratif et Technicien - création de postes
- Réalimentation du Causse de MARTEL :
  - Avenants aux contrats de travaux
  - DETR 2025 : Réservoir Gaillard : nouveau plan de financement
- Compétence optionnelle :
  - Adhésion des Services « Assainissement Collectif » des Communes de BETAILLE – CRESSENSAC SARRAZAC – FLOIRAC – PINSAC et SAINT MICHEL DE BANNIERES au 01/01/2026
- Rapport activités 2024

- Point sur travaux – Qualité de l'eau
- Point sur décisions du Président
- Informations et Questions diverses

Jean-Luc LABORIE remercie Guy GIMEL et la Mairie de STRENQUELS, pour son accueil.

Il rappelle le violent orage qui s'est abattu Mercredi soir sur les secteurs de SAINT-SOZY, MEYRONNE, CREYSSE et FLOIRAC. L'électricité n'est pas encore rétablie sur le secteur de Gourdou à SAINT-SOZY, ce qui a entrainé un arrêt des pompes et donc de la distribution de l'eau sur le territoire de la MVD. Des bouteilles d'eau sont disponibles dans les Mairies concernées (Creysse, Meyronne, St Sozy, Pinsac, Baladou), pour distribution à la population.

Il indique qu'il est en relation directe avec ENEDIS afin de connaître la remise en service.

La SAUR lui a indiqué ce matin, qu'un groupe électrogène serait mis en place à partir de 13 Heures à Gourdou, afin de permettre la reprise du pompage.

Concernant la Commune de FLOIRAC, ENEDIS a pu remettre en service dès hier soir ; la situation est donc rétablie.

Des manques d'eau ont été également constatées à la station du Marais de la Fondial à CAVAGNAC, et plus particulièrement sur CONDAT. Le service est rétabli mais des contrôles sont encore à effectuer.

Jean-Luc LABORIE précise que cette situation est inédite, qu'elle a été rapidement prise en compte par ENEDIS et la SAUR, même si des améliorations dans la gestion sont à envisager.

Une rencontre sera programmée afin de réétudier le plan de gestion de crise.

Désignation secrétaire de séance

Jean-Luc LABORIE propose de désigner Guy GIMEL qui accepte.

Approuvée à l'unanimité des membres présents.

Approbation P.V. séance du 17 Juin 2025

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres présents le P.V. de la séance du 17 Juin 2025.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Arrivée M. Serge ROCHA à 9 H 50

Adhésion Commune de BETAILLE - DE_2025_028

Mireille BOURRASSE présente la délibération n° 03_03_2025_02, du 03/03/2025 du Conseil Municipal de la Commune de BETAILLE sollicitant son adhésion au S.M.E.C.M.V.D. à partir du 1er Janvier 2026.

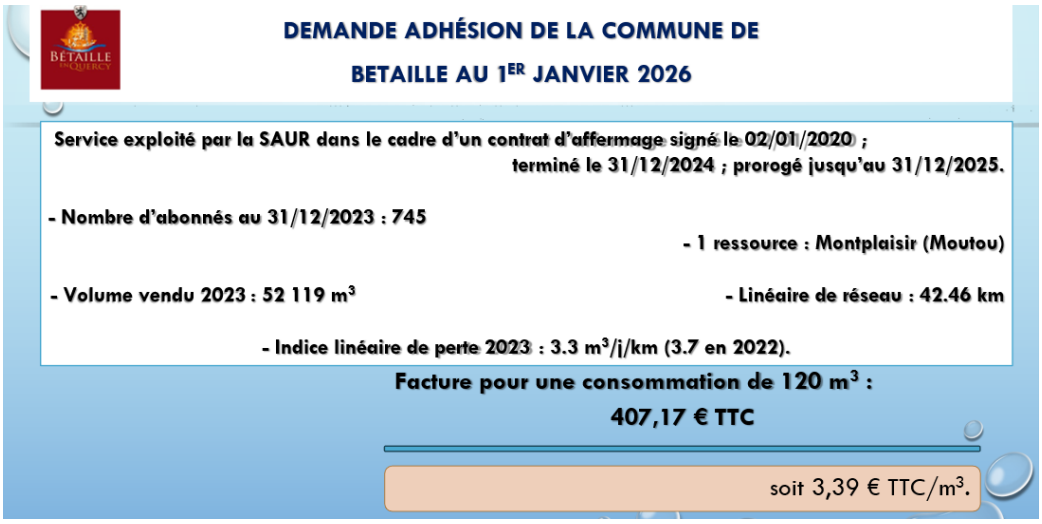

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

VOTES	Pour	13	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0

Approuvée à l'unanimité des membres présents.

- accepte la demande d'adhésion de la Commune de BETAILLE à compter du 1er Janvier 2026,
- demande à Monsieur le Président de notifier la présente délibération dès son visa en Préfecture aux Communes et à la Communauté de Communes adhérentes au SMECMVD afin que les Conseils Municipaux / Communautaire délibèrent dans les 3 mois qui suivent la date de notification.

Arrivée M. Jean DELVERT à 9 H 55.

<u>Adhésion Commune de CRESSENSAC SARRAZAC - DE_2025_029</u>

Mireille BOURRASSE présente la délibération DE_2025_060 du 28/05/2025 du Conseil Municipal de la Commune de CRESSENSAC-SARRAZAC sollicitant son adhésion au S.M.E.C.M.V.D. à partir du 1er Janvier 2026.

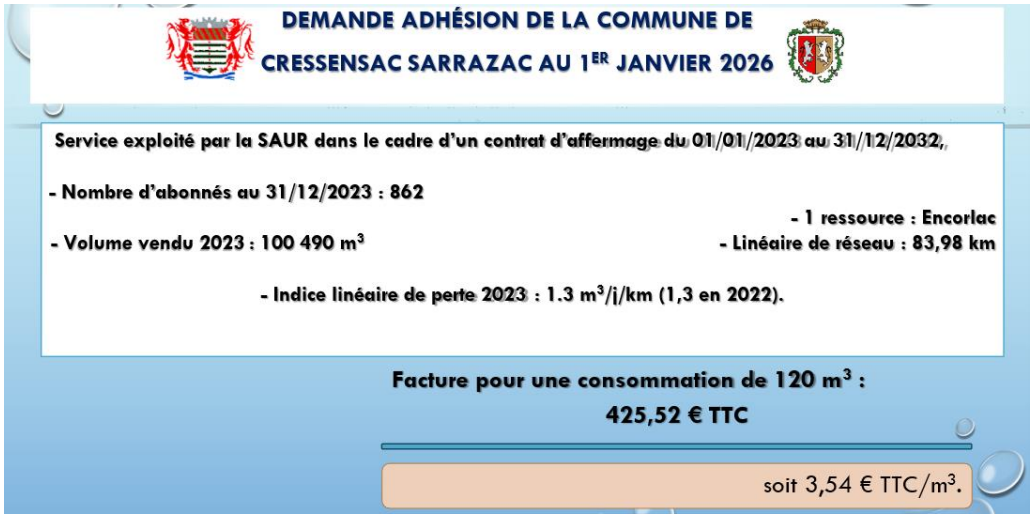

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

VOTES	Pour	13	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0

Approuvée à l'unanimité des membres présents.

- accepte la demande d'adhésion de la Commune de CRESSENSAC SARRAZAC à compter du 1er Janvier 2026,
- demande à Monsieur le Président de notifier la présente délibération dès son visa en Préfecture aux Communes et à la Communauté de Communes adhérentes au SMECMVD afin que les Conseils Municipaux / Communautaire délibèrent dans les 3 mois qui suivent la date de notification.

Modification des statuts du SMECMVD (DE_2025_030)

Suite à l'adhésion des Communes de BETAILLE et CRESSENSAC SARRAZAC à compter du 1er Janvier 2026, une modification des statuts est nécessaire.

L'article 4 – 3e Composition est donc modifié avec l'ajout des Communes BETAILLE et CRESSENSAC SARRAZAC (extension de territoire) au 1er Janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

VOTES	Pour	13	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0

Approuvée à l'unanimité des membres présents.

- approuve les nouveaux statuts,
- mandate Monsieur le Président pour notifier la présente décision au Maire de chacune des Communes et Président de la Communauté de Communes membres ; les conseils Municipaux / Communautaire devant être obligatoirement consultés dans un délai de quarante jours à compter de cette notification ;
- demande à Madame la Préfète du Lot et à Monsieur le Préfet de la Dordogne de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts.

Décision Modificative N°2 : Avance remboursable vers Budget rattaché Assainissement Collectif (DE_2025_031)

Guy FLOIRAC, Vice-Président en charge des finances, rappelle la compétence « Assainissement Collectif » et le transfert des résultats des Services des Communes vers le SMECMVD « A.C. » ;

Il indique qu'il est nécessaire, afin d'équilibrer la section d'investissement de ce Budget, de prévoir une avance remboursable du Budget Principal « Eau Potable » vers le Budget rattaché « A.C. » pour 44 514.57 €uros.

BUDGET SMECMVD Exercice : 2025

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Total Dépenses			0,00	Total Recettes			0,00

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
17/06/2025	2763-0	Créances sur collectivités et établ. pub	44 514,57				
17/06/2025	2313-909	Constructions	-44 514,57				
Total Dépenses			0,00	Total Recettes			0,00

La somme serait prélevée sur l'opération 909 : Construction Réservoir Gaillard.

Le versement vers le Budget « Assainissement Collectif » ne sera réalisé que s'il est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

VOTES	Pour	13	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0

Approuvée à l'unanimité des membres présents.

- approuve le versement d'une avance remboursable vers le Budget rattaché « assainissement collectif » pour un montant de 44 514.57 €uros
- vote les modifications de crédits présentés.

<u>Création Emploi Agent administratif (DE_2025_032)</u>

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Compte tenu des besoins de la collectivité, le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi d'Agent administratif à temps complet à compter du 01 / 09 / 2025.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades d'Adjoint administratif, Adjoint administratif principal 2ème classe ou Adjoint administratif principal 1ère classe.

Si l'emploi créé ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article L. 332-14 ou L.332-8 du code général de la fonction publique.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire des grades correspondants :

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide :

VOTES	Pour	13	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0

Approuvée à l'unanimité des membres présents.

- d'adopter la proposition du Président,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Création poste Technicien (DE_2025_033)

M. le Président indique qu'au vu de la structuration du SMECMVD, il parait nécessaire de recruter un(e) technicien (ne) ; le SMECMVD étant un S.P.I.C. (Service Public Industriel et Commercial), ce contrat devra être de droit privé.

M. le Président propose :
- de lancer le recrutement d'un technicien à temps complet à compter du 1er Octobre 2025,
- d'affecter ce poste sur les 2 services : « Eau Potable » et « Assainissement Collectif ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

VOTES	Pour	13	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0

Approuvée à l'unanimité des membres présents.

- approuve les propositions de M. le Président,
- mandate et autorise M. le Président pour effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la création de cet emploi.

Station des Scourtils - Avenant n°2 (DE_2025_034)

Mireille BOURRASSE rappelle au Conseil Syndical les travaux de réalimentation du Causse de Martel. Ces travaux ont démarré par la sécurisation du Vignon en Quercy et des EDD puis ce sont poursuivis par le réservoir de Croix Rempart, l'adduction du réservoir de Croix Rempart et l'adduction de la SOLEV ainsi que la station de production des Scourtils.

Au cours des travaux à la station des Scourtils, des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires :

- Ajout d'un inverseur de source au niveau de l'alimentation électrique pour 13 530,00 € HT
- Modification du disjoncteur général BT dans le local HT pour **17 334,00 € HT**
- Ajout d'une pompe d'épuisement dans la bâche d'eau traitée pour **2 315,18 € HT**
- Ajout d'une vanne de décharge de pression sur la canalisation de refoulement pour **7 558,53 € HT**
- Renouvellement des canalisations dans le puits des Scourtils pour un montant de **12 351,75 € HT**
- Démontage des équipements de l'ancienne station et évacuation de l'ancien transformateur électrique et démolition de l'ancienne station pour un montant de **2 914,25 € HT**
- Ajout d'une fonction au niveau de la vanne de remplissage ainsi qu'un débitmètre aux Scourtils pour un montant de **3 086,86 € HT**
- Ajout d'une passerelle de sécurisation de l'accès aux Scourtils pour un montant de **3 322,30 € HT**

- Ajout d'un débitmètre sur canalisation Croix Rempart pour un montant de **4 130,00 € HT**
- Démolition du bâtiment de l'ancienne station de pompage (conservation du puits d'origine existant) en complément des travaux de démolition prévus initialement pour un montant de **4 000,00 € HT**

Soit un total de 70 542,87 € HT

Le bilan est le suivant :

Marché de travaux	Montant du Marché HT	Moins-values HT	Plus-Values HT	Montant du marché final HT
Travaux de sécurisation des secteurs du Vignon en Quercy et des Eaux du Doux	2 028 344,50 €	31 681,26 €		1 996 663,24 €
SOLEV	243 853,50 €	6 200,00 €		237 653,50 €
Création de la nouvelle station de pompage des Scourtils	1 552 598,00 €		70 542,87 €	1 623 140,87 €
Création du réservoir de Croix Rempart	1 601 257,00 €			1 601 257,00 €
Travaux de pose des canalisations d'adduction des réservoirs de Croix Rempart et de Gaillard	2 147 579,41 €	60 467,27 €		2 087 112,14 €
TOTAL	**7 329 778,91 €**	**92 148,53 €**	**70 542,87 €**	**7 308 173,25 €**

Le budget est respecté avec une moins-value globale de 21 605,66 € HT sur l'ensemble des premiers marchés liés à la restructuration.

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical de l'autoriser à signer l'avenant n°2 au marché de travaux des Scourtils dont le montant total s'élèvera à 1 623 140,87 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

VOTES	Pour	13	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0

Approuvée à l'unanimité des membres présents.

- approuve l'avenant n°2 induisant une plus-value sur le montant du marché soit 1 623 140,87 € HT.
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°2.

<u>Avenant n°5 - Sécurisation des 4 Routes et des E.D.D. (DE_2025_035)</u>

Les travaux de la sécurisation du Vignon en Quercy et des E.D.D. sont maintenant achevés.

Le montant initial du marché était de 2 028 344,50 € HT. Des adaptations ont été effectués au cours du chantier. Cela a généré une moins-value sur le marché : - 31 681,26 € HT soit -1,56 % sur le montant du marché. Ainsi le montant du marché est porté à 1 996 663,24 € HT.

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical de l'autoriser à signer cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

VOTES	Pour	13	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0

Approuvée à l'unanimité des membres présents.

- approuve l'avenant n°5 induisant une moins-value de 31 681,26 € HT sur le montant du marché soit 1 996 663,24 € HT.
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°5.

Arrivée M. Philippe CASTANET à 10 H 21.

DETR 2025 : Réservoir Gaillard : nouveau plan de financement (DE_2025_036C)

Monsieur le Président rappelle la délibération du 17/12/2024 sollicitant la D.E.T.R. 2025 pour la création du réservoir de Gaillard Commune de BALADOU et présente le nouveau plan de financement pour un montant de travaux estimés à 1 650 000 €uros H.T. :

- DETR 2025 : 300 000 €
- Agence Eau Adour Garonne : 536 250.00 €
- Département du Lot : 280 500.00 €
- Autofinancement :533 250.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

VOTES	Pour	13	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0

Approuvée à l'unanimité des membres présents.

- approuve le plan de financement présenté,
- mandate et autorise M. le Président pour effectuer toutes démarches et signer tous documents.

Adhésion des Services « Assainissement Collectif » des Communes de BETAILLE / CRESSENSAC-SARRAZAC / FLOIRAC / PINSAC et SAINT MICHEL DE BANNIERES au 01/01/2026 (DE_2025_037)

Monsieur le Président présente au Conseil Syndical les délibérations de demande d'adhésion au SMECMVD au 1er Janvier 2026, pour les Services « Assainissement Collectif » :

- du 04/07/2024 n° 04.07.2024-03 pour la Commune de SAINT MICHEL DE BANNIERES,
- du 03/03/2025 n° 03_03_2025_0 pour la Commune de BETAILLE,
- du 19/05/2025 n° D202505_01 pour la Commune de FLOIRAC,
- du 28/05/2025 n° DE_2025_060 pour la Commune de CRESSENSAC SARRAZAC,
- du 04/06/2025 37_2025 pour la Commune de PINSAC.

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical d'accepter ces adhésions. Les contrats et emprunts contractées par les Services Assainissement Collectif de ces collectivités seront transférés au SMECMVD à compter du 1er Janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

VOTES	Pour	13	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0

Approuvée à l'unanimité des membres présents.

- valide les adhésions au 1er Janvier 2026 des services « Assainissement Collectif » des Communes de BETAILLE – CRESSENSAC SARRAZAC – FLOIRAC – PINSAC et SAINT MICHEL DE BANNIERES
- approuve le transfert des emprunts et contrats des services « Assainissement Collectif » des Communes au SMECMVD
- mandate et autorise M. le Président pour effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à ces adhésions et au transfert des prêts et contrats.

Rapport activités 2024

Présentation par M. LEVET ; en annexe. Le rapport est en ligne sur le site internet.

Départ M. Guy FLOIRAC à 10 H 30

Point sur travaux – Qualité de l'eau

Interventions des Vice-Présidents et Conseillers délégués :

- **Ouvrages / Projet de réalimentation du Causse de Martel : M. LEVET**

Station des Scourtils :

- Mise sous tension prévue le 09/07/2025 (délai de 2 mois à EPEG pour installer le matériel et obtenir le Consuel)
- Intervention HYDRAU ELECT jusqu'à fin juillet 2025
- Essais et mise en service en septembre 2025
- Local de pompage existant :

- Une estimation a été demandée au groupement d'entreprises pour la déconstruction du local de pompage existant (RAPPEL – En attente). Seul l'ancien puits (couverture étanche à vérifier) et la dalle du rez-de-chaussée seraient conservés. Le prestataire concernant le diagnostic amiante complémentaire est intervenu le 11/02/2025 et il a transmis son rapport.
- La dépose de l'ancien transformateur sera confiée à HYDRAU ELECT. La dépose et la récupération des équipements existants seront également gérées par HYDRAU ELECT.

- L'aménagement final du site serait également adapté (chemin et zone de stationnement à la place du local existant).
- L'intervention d'ANTEA a été réalisée au niveau des puits existants.
- Un devis a été établi par HYDRAU ELECT pour le renouvellement des conduites dans le puits des Scourtils inclus dans l'avenant.
- Les inspections télévisées seront transmises à HYDRAU ELECT pour préparer leur intervention

➢ **Travaux canalisations : Didier DELBREIL et P. CASTANET**

- CONDAT Quinsou Les Genestes : raccordements en prévision
- FLOIRAC : travaux du surpresseur en cours
- ST SOZY Les Sarrades : en cours
- MAYRAC : les travaux démarreront dès la fin du chantier de ST-SOZY

➢ **Périmètre de protection, qualité de l'eau : J-V. FEIX** - (M. FEIX absent)

Aucun point abordé.

➢ **Informatique – numérique : J. BOULONNE**

Une visio avec le Service du CDG46 pour la mise à jour du RGPD est programmé le 06 Août 2025.

Point sur Décisions Président

1 décision du Président prise depuis le Conseil Syndical du 10 Avril 2025 :

DATE DECISION	NUMERO DECISION	OBJET	MONTANT H.T.	ENTREPRISE
23/05/2025	DP_2025_05	**Renforcement du branchement – 2 Avenue Augustin Garcia les Quatre-Routes 46110 LE VIGNON EN QUERCY**	3 013,39 €	SAUR 1 Chemin de l'Oustalet 46800 MONTCUQ

Informations et Questions diverses

Au vu des problèmes engendrés par le violent orage de mercredi, et notamment la coupure d'électricité qui a entrainé l'arrêt du pompage de l'eau à Gourdou SAINT-SOZY, Annie CAVIER demande à ce que le SMECMVD soit exigeant avec la SAUR concernant la communication.

M. le Président lève la séance à 11 H 10.

Le Secrétaire de séance

Guy GIMEL